

### **LES SERVICES D'ÉTUDE DIRIGÉE**

Ils constituent un **service annexe** apporté aux familles. Encadrés par des adultes, les enfants peuvent prolonger en toute quiétude leur journée d'école et également permettre aux enfants de préparer leurs devoirs.

Ce service est dédié aux élèves inscrits à l'école élémentaire.

**L'enfant sera pris en charge 2 heures de 15h30 à 17h30. Le service est offert sur 28 semaines seulement.**

Les premières 45 minutes et les 15 dernières minutes seront un temps de repos et de détente pour votre enfant. Il pourra prendre sa collation

L'étude dirigée sera organisée en petits groupes de 10 à 12 élèves supervisés par un enseignant. Ce dernier les aidera dans la réalisation et le suivi des devoirs. Il pourra apporter une aide méthodologique si besoin.

Attention, la première semaine après la rentrée et deux semaines avant la fin de l'année, votre enfant sera seulement gardé et il n'y aura pas d'étude dirigée.

#### **RESPONSABLE DES SERVICES D'ÉTUDE ENCADRÉE :**

Responsable Vie scolaire Primaire, poste 620 jusqu'à 17h30.

### **HORAIRES**

Les services d'étude dirigée sont disponibles durant les jours de classe et sont offerts de 15h30 jusqu'à 17h30 maximum.

En cas de force majeure, l'établissement avise les parents qui doivent venir chercher leur enfant.

#### **TARIFS 2018 – 2019**

Nombre de jours	Tarif annuel
4 jours par semaine	\$1 620
3 jours par semaine	\$1 480
2 jours par semaine	\$1100
1 jour par semaine	\$580

### **1 - SERVICE ANNUEL**

Ce forfait annuel donne accès aux services de la Garderie/Étude du Lycée Claudel jusqu'à 17h30 au plus tard, quel que soit le nombre de jours dans la semaine.

Il est organisé de septembre à janvier et de février à juin

### **2 - SERVICE OCCASIONNEL**

Contactez la personne responsable du service de Garderie/Étude pour accord.

Tarif forfaitaire : **\$30.00/séance**

Les frais de Garderie/Étude doivent être acquittés dès réception de la facture.

### **3 - INSCRIPTION EN COURS D'ANNÉE**

Une inscription en cours d'année scolaire est possible sur les bases du tarif annuel, au prorata des mois restants.

Le paiement des frais d'étude dirigée devra être effectué dès le premier jour où les enfants auront accès à ce service ou dès réception de la facture.

### **4 - DÉPART DE L'ÉTUDE ENCADRÉE EN COURS D'ANNÉE**

Les frais d'étude dirigée ne sont remboursables qu'en cas de mutation professionnelle ou de déménagement (avec justificatif). Tout mois entamé est dû et les frais déjà payés sont remboursés au prorata des mois non utilisés.

Les demandes de remboursement des frais d'étude dirigée doivent être faites en adressant un courrier ou un courriel au Directeur financier du Lycée Claudel.

### **MODALITÉS D'INSCRIPTION**

#### **1 - INSCRIPTION À L'ANNÉE**

Pour que les enfants soient inscrits et acceptés au service annexe Etude encadrée dès la rentrée des classes, l'inscription doit être faite via le Portail COBA avant le 31 août.

**Aucun changement ni annulation ne seront acceptés après le vendredi 16 septembre.**

#### **2 - FRAIS D'ADMINISTRATION ENCOURUS EN CAS DE PAIEMENT**

#### **REJETÉ**

Tout chèque non honoré par l'institution bancaire de laquelle il a été émis, entraînera des frais administratifs de \$35.00.

### **3- FRAIS SUPPLÉMENTAIRES EN CAS DE RETARD**

Si l'enfant doit rester exceptionnellement **au-delà de l'heure prévue de départ**, il est de la **responsabilité des parents** d'en aviser la personne responsable.

**Tarif : \$20 les 15 minutes, dès le 1<sup>er</sup> retard. Tout quart d'heure entamé est dû.**

### **RÉGIME DES SANCTIONS :**

Conséquences en cas de non respect du règlement intérieur du Lycée :

- ⇒ 1er avertissement - oral : dialogue entre le responsable du service d'étude dirigée avec l'enfant et avec ses responsables légaux.
- ⇒ 2ème avertissement - écrit : note aux responsables légaux - suspension avec sursis.
- ⇒ 3ème avertissement - écrit : entretien des responsables légaux avec la Directeur du Pôle Vie de l'élève (Secondaire) ou le Directeur (Primaire) - suspension provisoire ou définitive.

### **DIVERS**

Exception faite des jours de mauvais temps ou de la présentation d'un certificat médical, les enfants inscrits aux services de l'étude dirigée bénéficient d'un moment de récréation à l'extérieur sous la surveillance d'un adulte.

Le règlement intérieur du Lycée s'applique aussi aux services d'étude dirigée.

En raison d'allergies sévères dont souffrent certains élèves, faites très attention

**J'ai pris connaissance de ce règlement et je m'engage à le respecter.**

Noms et prénoms des enfants :.....

.....

Noms des responsables légaux :.....

.....

Signature :.....Date...../2018.

Signature :.....Date...../2018.